



Venant de : 0830042V LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY ST RAPHAEL

LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY ST RAPHAEL (0830042V)

Madame, Monsieur,

Votre enfant a obtenu une affectation au Lycée Saint-Exupéry.  
Nous vous accueillons de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00:

lundi 1<sup>o</sup> juillet : Collège A. Karr - secondes professionnelles - autres établissements  
mardi 2 juillet : Collège de l'Estérel- secondes professionnelles - autres établissements ✖  
mercredi 3 juillet (~~à 13h30~~) : Collège Léonard De Vinci - secondes prof. - autres établissements  
Elèves affectés en 1<sup>o</sup>STMG : Lundi, mardi, mercredi matin, jeudi (horaires indiqués)

Votre présence est obligatoire pour finaliser l'inscription car, outre le choix des options, nous vous communiquerons des informations essentielles.

Vous voudrez bien vous munir des documents suivants afin que le dossier soit complet :

- Certificat de vaccination délivré par le service Hygiène de la CAVEM ou, à défaut, une photocopie des vaccinations sur le carnet de santé
- Photocopie des 3 bulletins de l'année scolaire 2018/2019
- Photocopie de la pièce d'identité de l'élève
- Photocopie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Certificat de fin de scolarité à demander à votre ancien établissement

Pour les parents séparés :

- jugement de divorce ou attestation de séparation faisant clairement mention de l'autorité parentale et de la résidence principale de l'élève.

Elèves de plus de 16 ans :

- attestation de recensement (obligatoire pour les STMG).

Service de restauration :

- Chèque de 50€ afin de créer et créditer le compte de restauration de l'élève.
- Foyer socio-éducatif : Chèque de 10€ facultatif.

UN DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE.

Nous ne pourrons assurer la reproduction de vos documents.

Merci de votre compréhension.